***Transports***

***Conférence du 02/07/2012***

***(Pr. S. Gueroui)***

GERAUT C. (1995) – L’essentiel des pathologies professionnelles. Ellipses, Paris, 431 p.

« Les transports sont soumis à un certain nombre de contraintes ; les unes liées au mode de transport (avion, train, camion poids lourds…), les autres dues aux conditions générales de la vie professionnelle (irrégularité de l’alimentation, horaires décalés…)

Ces contraintes peuvent entraîner des conséquences médicales dont certaines sont suffisamment spécifiques – c’est le cas de l’otite barotraumatique du personnel navigant de l’aviation civile – pour être inscrite dans un tableau de maladie professionnelle indemnisable.

Une des caractéristiques des salariés du transport est la priorité absolue donnée à la sécurité et donc l’exigence de bonnes capacités sensorielles (vue, audition) et psychotechniques (capacités d’attention, de réactions psychomotrices) régulièrement évaluées par la délivrance de l’aptitude médicale à la conduite. Cette population de salariés doit donc éviter tout élément dépresseur de la vigilance : alcool, tranquillisants, hypnotiques d’action prolongée… Le médecin traitant, lors d’une affection banale compatible avec la poursuite de l’activité professionnelle, ne doit donc pas prescrire un médicament pouvant mettre en jeu la sécurité collective (antihistaminiques, antitussifs codéinés…) ».

L’auteur détaille ensuite :

- La pathologie du personnel navigant de l’aviation civile

- La pathologie des gens de mer et des salariés de la batellerie

- La pathologie des conducteurs de train

- La pathologie des transporteurs routiers.

DESOILLE H., SCHERRER J., TRUHAUT R. (1975) – Précis de Médecine du Travail. Masson, Paris.

L’auteur distingue les transports par air, par eau, par fer et par route.

**Questions :**

**Effectifs dans certaines entreprise (ex. : Air Algérie, CNAN, etc.) ?**

**Tableaux algériens des maladies professionnelles intéressant ce secteur ?**

***Délai : jusqu’au 25 / 06 / 2012.***